

PROCURATION DE PERCEPTION DE SALAIRES/PRESTATIONS/ALLOCATIONS PAR UN TIERS

Rappel des dispositions de l'article 1239 du Code Civil Créé par Loi 1804-02-07 promulguée le 17 février 1804 :

Le paiement doit être fait au créancier, ou à quelqu'un ayant pouvoir de lui, ou qui soit autorisé par justice ou par la loi à recevoir pour lui.

Le paiement fait à celui qui n'aurait pas pouvoir de recevoir pour le créancier, est valable, si celui-ci le ratifie, ou s'il en a profité.

.....

Je soussigné, (votre nom et prénom, N° d'allocataire ou de bénéficiaire le cas échéant),

Demeurant, (votre adresse complète)

Donne procuration à NOBANCO domicilié 29 boulevard des Alpes – 38240 Meylan – France afin qu'elle perçoive
(cocher la case de votre choix):

mon salaire (préciser le nom de l'employeur) : _____

mes prestations/allocations (préciser le nom de l'organisme): _____

En mon nom par virement à :

NOBANCO – 29, boulevard des Alpes – 38240 Meylan – France

Selon les coordonnées jointes.

Votre numéro de compte nobanco : _____

Mandat fait à (votre ville de votre résidence) : _____

Le (date) : _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit (votre signature) :

Note 1 : Merci de remettre ce document à votre employeur ou à l'organisme versant vos prestations/allocations.

Note 2 : Vous pouvez reproduire ce document sous forme manuscrite